



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2014

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moïse CARON (Maire)	Marie-Jos LIGIER (1 ^{ière} adjointe)	Henri VENTROUX (Adjoint)
Jackie WITZ (Adjoint)	Valérie LE CORRE	Gérard VINAY
Liliane MARSAC	Thierry HECTOR	Anne-Marie CHOURAQUI
Yannick CAILLET	Claudine LECLERE	Laurent BESNARD
Daphné PERROT	François MINEAU	

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 20h40. Elle a été levée à 23h30

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- I. Délibérations
- II. Points divers
- III. Annexes

I. DELIBERATIONS

9 délibérations ont été votées lors de cette séance du conseil municipal. 14 suffrages s'expriment lors de ces délibérations.

1. ELECTIONS AU CONSEIL/COMMISSION

Du fait de la démission de Marie-France DULYSSE, a été soumis à délibération son remplacement au sein du Conseil Communal d'Aide Sociale **CCAS**.

⇒ Le choix s'est porté à l'unanimité sur Claudine LECLERE

Contre	0	Abstention	0	Pour	14
--------	---	------------	---	-------------	-----------

Il a été également soumis à délibération le remplacement de Marie-France DULYSSE comme membre de la commission « impôt direct »

⇒ Le choix s'est porté à l'unanimité sur Anne-Marie CHOURAQUI

Contre	0	Abstention	0	Pour	14
--------	---	------------	---	-------------	-----------

Après mises à jour, les listes des membres sont donc :

CONSEIL COMMUNAL D'AIDE SOCIAL (CCAS)	IMPÔTS
Marie-Jos LIGIER Claudine LECLERE Anne-Marie CHOURAQUI Valérie LECORRE	Marie-Jos LIGIER Anne-Marie CHOURAQUI Jackie WITZ Valérie LECORE Liliane MARSAC



2. FINANCES

Le Maire a soumis à délibération le remboursement par la mairie à la section danse de l'ASCHC de 350€ pour l'organisation de la musique lors du thé dansant des séniors. Grâce à l'intervention de la section danse, la mairie a ainsi pu économiser 150€ car le coût de la prestation se serait élevé à 500€.

⇒ Remboursement par la mairie de 350€ à la section danse de l'ASCHC

Contre	0	Abstention	0	Pour	14
--------	---	------------	---	-------------	-----------

3. URBANISME ET LOGEMENT

→ La taxe d'aménagement

Elle s'applique lors du dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux. A été soumis à délibération du conseil municipal :

⇒ augmentation de la taxe d'aménagement portant le taux de la part communale à 5% :

Contre	0	Abstention	1	Pour	13
--------	---	------------	---	-------------	-----------

(Marie-Jos LIGIER)

→ La déclaration préalable

A été soumis à délibération du conseil municipal l'instauration obligatoire d'une déclaration préalable pour les travaux relatifs aux ravalements de façades.

Contre	0	Abstention	2	Pour	12
--------	---	------------	---	-------------	-----------

(Laurent BESNARD)
(Yannick CAILLET)

→ Le PLU

Il a pour objectif de donner une vision de ce que deviendra la commune dans un horizon de 10 ans. Les motivations des élus sont entre autres,

- ⇒ d'assurer une progression de la population de l'ordre de +1,5% par an, soit environ 200 sur les 10 prochaines années.
- ⇒ de garder autant que faire se peut nos jeunes dans la commune et d'en attirer d'autres venant de l'extérieur notamment à travers un programme locatif (35% des nouveaux logements construits).
- ⇒ de favoriser la mixité sociale

La prochaine réunion de la commission urbanisme traitant du PLU aura lieu le 03/12 à 09h00.

Le Maire a soumis à délibération la forme que prendra l'information vis-à-vis de la population. Il a été décidé en séance :

- ⇒ d'utiliser le site internet comme vecteur de communication, informant notamment les habitants de la commune de la mise à disposition d'un cahier de doléances en mairie
- ⇒ de réaliser au moins une réunion publique afin d'exposer les grandes lignes du projet
- ⇒ de faire un affichage régulier de l'avancement du projet
- ⇒ de mettre à disponibilité, en mairie, tous les comptes rendus et documents traitants du PLU

Les modalités de communication sur le PLU, décrites ci-avant, ont été soumises à délibération :

Contre	0	Abstention	0	Pour	14
--------	---	------------	---	-------------	-----------



4. ECOLE

Pour rappel, la classe pour l'inclusion scolaire (**CLIS**) permet l'accueil dans une école primaire ordinaire d'un petit groupe d'enfants (12 au maximum) présentant le même type de handicap afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.

A cet effet, il est demandé aux conseillers municipaux de délibérer pour la mise en place d'une convention avec l'école de Pacy-sur-Eure pour permettre à un enfant d'Houlbec-Cocherel de bénéficier de ce dispositif de CLIS.

Contre	0
--------	---

Abstention	0
------------	---

Pour	14
-------------	-----------

Il est précisé en séance que le coût d'une telle mesure pour le commune d'Houlbec-Cocherel est d'environ 750€/an.

5. VOIRIE

→ Route départemental N°532

A été soumis à délibération le déclassement de la Route Départemental N°532 et de son intégration, pour une partie (section de voie de 604m reliant le PR 0+000 au PR 0+604), dans le domaine publique routier communal d'Houlbec-Cocherel et la proposition de subvention du conseil général d'un montant de 5.270€ associée à ce déclassement.

Contre	0
--------	---

Abstention	0
------------	---

Pour	14
-------------	-----------

A noter que l'entretien de cette route sera confié au syndicat de voirie.

→ Enfouissement des réseaux électriques route de Pacy

Les subventions accordées dans le cadre des travaux prévus route de Pacy ne sont qu'à hauteur de 70% étant considérés comme de l'embellissement contre 93% pour des travaux jugés prioritaires. Pour des soucis d'économie, la mairie envisage donc le report de cette intervention chiffrée à 48.080€, à la condition que l'organisme gérant ces travaux, le S.I.E.G.E, confirme par courrier qu'il n'y a pas de caractère d'urgence ni de besoin de renforcement du réseau existant et que ces travaux ne seront pas annulés mais reportés.

Le Maire a soumis à délibération le report de ces travaux.

Contre	0
--------	---

Abstention	0
------------	---

Pour	14
-------------	-----------

II. Points divers

1. Animation

Il est précisé que cette année, seule la mairie bénéficiera d'un éclairage pour les fêtes de fin d'année, tout en actant que des efforts seront faits pour améliorer les décorations de Noël en 2015.

Daphné PERROT est revenue sur les 2 événements qui avaient été programmés pour nos seniors.

L'après-midi dansante du 19/10 qui n'a pas vu la fréquentation souhaitée du fait que cela se passait le 1^{er} week-end des vacances scolaires et que certaines personnes ne sont pas venues pour cause de maladie ou parce qu'elles n'aiment pas danser.

Pour le déjeuner du 16/11, nombre de personnes ont signifié préférer faire une telle manifestation dans la salle des fêtes de la commune plutôt qu'à l'Hôtel Mont-Vernon.

Ce retour d'expérience sera pris en compte pour l'organisation 2015.



2. Urbanisme

Le Maire, Moïse CARON, a abordé lors de la séance de conseil municipal certains points évoqués à la CAPE.

→ Le PLUi (PLU Intercommunal) : les échanges, qui ont eu lieu au sein de la conférence des Maires à la CAPE pour savoir si cette dernière reprendrait les compétences des communes en matière de PLU, ont montré la tendance à garder chacun sa compétence PLU au niveau communal.

→ A compter de juillet 2015, la DDTM n'assurerait plus les missions (gratuites pour la commune) de délivrer des permis de construire ou d'accorder les demandes de travaux. Ces compétences seraient reprises au niveau local. Des échanges ont eu lieu lors de la conférence des Maires à la CAPE, le Maire Moïse CARON nous a exposé 3 solutions :

- ⇒ Soit nous avons la compétence au sein de la commune et nous faisons nous même ;
- ⇒ Soit nous bénéficions d'un service qui serait repris au niveau de la CAPE et cela équivaldrait à un coût annuel de l'ordre de 3.700 à 5.000€ pour la commune (dépend du nombre de personnes en équivalent temps plein qui seraient missionnées sur ces nouvelles activités et du nombre de dossiers instruits).
- ⇒ Soit nous passons une convention avec une commune ayant déjà cette compétence ou voulant la prendre (exemple : Vernon, Saint marcel, etc.)

A ce stade, Moïse CARON s'est abstenu lors de la demande d'avis qui a eu lieu à la CAPE afin de mener sa propre réflexion et nous faire partager ce sujet lors du conseil municipal.

Il ressort de nos échanges que nous trouverions un intérêt dans la 3^{ème} solution. De plus le redécoupage des cantons va faire passer Houlbec-Cocherel du canton Vernon Sud au canton de Pacy-sur-Eure. Aussi, nous pourrions naturellement imaginer passer une telle convention avec Pacy sur Eure par exemple si cette dernière souhaite conserver cette compétence et puisse traiter nos demandes à un coût raisonnable. Houlbec-Cocherel émet 30 à 36 dossiers par an (demandes de permis de construire ou demande de travaux). La décision sera prise, par vote, à la CAPE lors du conseil communautaire du 09/12

3. Voirie, entretien et sécurisation

La mairie regarde la possibilité de réaliser par ses propres moyens la maintenance de l'éclairage public et ce, dans un souci d'économies budgétaires. Pour cela, le service technique de la mairie se chargera

- ⇒ d'équiper chaque armoire électrique d'une horloge couplée à une cellule crépusculaire pour économiser l'éclairage de nuit et ne plus voir de lampes allumées le jour.
- ⇒ de remplacer les ampoules défectueuses en utilisant une nacelle (de Vernon ou autre),

1 employé communal ayant son CACES (permis nacelle). L'éclairage devrait être remis sur une trentaine de lampadaires (pour un domaine comptant plus de 250 lampadaires au total).

Ces interventions se feront avant la fin de l'année 2014.

4. Scolaire

L'objectif de la commune est d'accueillir le plus d'enfants possible dans notre école afin de préserver le nombre de nos classes. Une 1^{ère} évaluation porterait à 70 le nombre de places qui seraient disponibles à l'école d'Houlbec-Cocherel.

Une analyse est en cours pour étudier les conditions d'un éventuel accueil de nouveaux enfants venant de SIVOS et les impacts que cela pourrait avoir sur les modes de fonctionnement actuel (transport, service cantine, garder une sécurité pour que de nouveaux arrivants dans la commune trouvent également une solution d'accueil, etc.). Une réunion s'est tenue ce jour entre le Maire, Moïse Caron, et les 4 Maires de communes voisines afin d'en étudier la faisabilité. Les membres du conseil municipal sont favorables à cette démarche favorisant la recherche de nouvelles opportunités permettant d'accroître le nombre des enfants inscrits à l'école Jacques Destiné d'Houlbec-Cocherel.



5. Finances

Une réflexion est en cours sur l'achat d'un véhicule communal utilitaire en remplacement de celui existant. Plusieurs pistes sont à l'étude :

- ⇒ Achat de véhicule issu du domaine : voir si cela est possible
- ⇒ Achat d'un véhicule électrique : donnent droit à de possibles subventions du SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure)
- ⇒ Location d'un véhicule en longue durée
- ⇒ ...

Le Maire provoquera une réunion avec les employés afin de déterminer avec précision le type de véhicule le plus adapté à nos besoins.

6. Employés communaux

Le Maire Moïse CARON, diffusera une note interne précisant les modes de fonctionnement relatif aux employés communaux.

Il sera entre autre chose confirmé que

- ⇒ Anne-Marie CHOURAQUI a en charge le traitement de l'ensemble des employés de la commune et sa gestion administrative
- ⇒ Jackie WITZ est garant de la répartition/planification des activités des employés communaux pour les travaux extérieurs (entretiens, etc.)

7. Autres points

Le sujet relatif à la vente à la mairie d'une parcelle appartenant à M. de Volkovitch n'a pas été traité en séance du conseil municipal du 20 novembre. Il sera reporté au prochain.

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Prochain conseil municipal : 18 décembre à 20h30 en salle du conseil à la mairie (3ième jeudi du mois)

Réunion de la commission Urbanisme : 03 décembre à 09h00

Compte rendu soumis à validation par : Yannick CAILLET